

ABONNEMENT.

SAUMUR :	
Un an .....	30 fr.
Six mois .....	16
Trois mois .....	8
Poste :	
Un an .....	35 fr.
Six mois .....	18
Trois mois .....	10

ON S'ABONNE :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,  
Chez DONGREL et BULLIER,  
Place de la Bourse, 93 ;

A EWIG,  
Rue Talbot, 10.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne ..	20 c.
Réclames, — ..	30
Faits divers, — ..	75

RÉSERVES SONT FAITES  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

ON S'ABONNE :

A PARIS,  
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co,  
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

4 Décembre 1877.

### Chronique générale.

L'Agence Havas a communiqué hier soir la dépêche suivante :

« Aujourd'hui à onze heures plusieurs commerçants de Paris, délégués par une assemblée de commerçants et d'industriels qui s'étaient réunis hier à la salle Frascati, se sont présentés à l'Élysée et ont demandé à être reçus par le Président de la République.

Le Maréchal était retenu au conseil et n'a pu les recevoir ; mais, prévenu dès le matin de la démarche qui devait être faite auprès de lui, il avait chargé l'un de ses aides de camp de dire de sa part à MM. les délégués que leur réclamation touchant évidemment à la situation du commerce et de l'industrie, il les priait de vouloir bien la faire connaître directement à M. le ministre du commerce, plus compétent que personne pour discuter avec eux ces questions spéciales. »

Hier a eu lieu au Sénat le deuxième tour de scrutin pour la nomination complémentaire de quatre membres de la commission d'enquête industrielle commerciale.

MM. Dauphinot, Léonce de Lavergne, Fourcand et Abbel, appartenant à la gauche, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, sont proclamés commissaires.

Leur nomination complète le nombre de dix-huit membres, dont se compose la commission d'enquête.

Le Temps a publié hier la note suivante en tête de ses dernières nouvelles :

« M. le vicomte d'Harcourt s'est rendu ce matin à neuf heures moins un quart chez M. Batbie pour le prier de la part du Maréchal de se rendre immédiatement à l'Élysée. M. Batbie s'y est rendu avec son secrétaire de la présidence, et à neuf heures un quart il était en présence du Maréchal.

À dix heures trois quarts, M. Dufaure arrivait à l'Élysée ; le Maréchal l'a chargé de former un cabinet. M. Dufaure est parti pour Versailles afin de consulter ses amis politiques.

La plupart des ministres sont en permanence à l'Élysée, où M. Batbie est également demeuré pour attendre le résultat des démarches de M. Dufaure. »

On lit dans l'Assemblée nationale :

« Si la majorité de la Chambre refusait d'adhérer aux propositions de gouvernement, soit en n'accordant pas le vote des quatre contributions, soit en ne votant pas le budget ou tout au moins les douzièmes provisoires, le Maréchal prorogera les Chambres.

Le Maréchal profitera du temps de ces vacances pour tenter une dernière démarche de conciliation ; et si cette conciliation venait à échouer, pour la troisième fois, sans perte de temps et sans se préoccuper des intrigues de certains prétendants à la

présidence, il demandera immédiatement au Sénat, par un message, son avis pour une seconde dissolution.

« C'est dans ce message que le Maréchal laissera entrevoir sa ferme résolution de se retirer dans le cas où le Sénat lui refuserait son appui.

« Cette décision est irrévocablement arrêtée depuis samedi, deux heures. »

On lit dans l'Union :

« Il y a un degré d'incertitude et d'irrésolution au delà duquel on peut dire qu'il n'existe plus de gouvernement. Louis XIV disait : Gouverner c'est choisir. Le grand roi avait le choix, nous ne l'avons plus. Mais on peut toujours dire que gouverner c'est vouloir. Cette définition, vraie dans tous les temps, doit être surtout en règle absolue aux époques troublées. Il faut que les dépositaires de la puissance publique VEULENT pour assurer aux affaires une marche certaine et pour imprimer aux esprits une direction. Nous ne demandons pas au gouvernement du Maréchal ce qu'il ne peut pas donner, ce que donnerait un grand gouvernement appuyé sur les traditions et les principes ; la puissance du vieux droit n'appartient qu'au droit lui-même ; mais nous demandons à l'Élu du 24 mai de sortir des pensées incertaines et d'en finir avec la politique indécise. Tout régime établi dans un dessein d'ordre et de préservation a le devoir de marcher résolument. Dès qu'il tâtonne, il s'affaiblit, et, pour peu qu'il semble fléchir, il se déconsidère. L'hésitation n'apaise pas, et ne manque jamais d'accroître les difficultés des situations.

« La majorité du 14 octobre n'est pas pour le Maréchal un nouveau genre d'épreuves ; il s'était déjà trouvé en face de la majorité du 20 février. Il s'était prêté complaisamment aux règles parlementaires et avait parcouru la gamme des combinaisons républicaines en descendant jusqu'à M. Jules Simon. La gauche s'était-elle tenue pour satisfaite ? Pas du tout. Les divers ministères républicains ont vécu sous le bon plaisir de M. Gambetta, allant et venant dans un espace circonscrit, encourant le blâme s'ils franchissaient certaines limites, se débattant entre la droite et la gauche, obligés à la fin de subir la volonté du parti radical, au point de trahir les intérêts conservateurs confiés à la garde du Maréchal. Lorsqu'on presse le chef de l'État de s'entendre avec les gauches pour amener une heureuse solution, on le convie donc à quelque chose dont l'expérience est faite. Les mêmes tiraillements et les mêmes difficultés reparaitraient et les rançunes du 16 mai ne tarderaient pas à casser tous les ressorts.

« L'accord du Maréchal avec la gauche est, plus que jamais, impossible. Elle le sent ; voilà pourquoi elle veut sa démission. Mais, dans la situation présente, la démission du Maréchal serait une trahison. Il livrerait le grand parti de l'ordre qui, le 24 mai, l'a placé à sa tête : la démission du Maréchal laisserait le champ libre à la Révolution. Cette conclusion est élémentaire, et ceux qui ne la voient pas sont frappés de myopie politique.

« La place du Maréchal est à droite ; la vraie France l'a mis à ce poste ; elle n'a pas relevé la sentinelle. Il y a comme une forteresse du devoir d'où l'honneur empêche de sortir ; là ne doivent pas pénétrer les pensées flottantes et les desseins changeants. Le programme de la résistance n'a rien de com-

pliqué. Le seul mot de Droite, exprime tout ce qui est nécessaire à la France. Mais il faut gouverner si l'on se propose un grand but, et, pour gouverner, il faut vouloir. — Poujoulat. »

La droite royaliste de la Chambre a constitué ainsi son bureau :

Président, M. de La Rochefoucauld, duc de Bisaccia ; vice-présidents : MM. le comte Durfort de Civrac, Keller, Baragnon ; secrétaires : MM. de la Bassetière, le comte A. de Mun, de la Blachère ; questeur, M. Louis de Kerjégu.

#### ELECTIONS SÉNATORIALES DU 2 DÉCEMBRE.

Dans le département de la Vienne, M. le général Arnaudeau, sans concurrent, a été élu sénateur par 283 voix sur 378 électeurs inscrits et 364 votants.

Il y a eu 59 bulletins blancs, 3 bulletins nuls et 49 voix diverses.

A Perpignan, M. Paul Massot, député de Céret, républicain, a été élu par 164 voix sur 275 votants. M. Lazernie, conservateur, a obtenu 111 voix.

On a distribué à la Chambre un projet de loi de M. de la Porte, demandant l'abrogation du décret du 27 mars 1852 sur le personnel des Compagnies de chemins de fer.

Ce projet a pour but de permettre aux employés de chemin de fer de se livrer en toute liberté à la propagande hostile au gouvernement sans que le gouvernement garde le moindre contrôle sur les agissements politiques ou autres de ces employés.

On remarque, dans la presse républicaine de province, un fait très-caractéristique. Tous les journaux radicaux des départements invitent les négociants de villes commerçantes à suivre l'exemple des négociants de Paris, et à signer des adresses au Maréchal pour faire savoir que leurs souffrances, leurs inquiétudes et leurs aspirations sont les mêmes. — L'un de ces journaux, qui se publie dans la Loire, déclare même avec ingénuité qu'il a reçu de Paris l'invitation de provoquer avec insistance la signature de ces adresses !

On ne peut pas être plus naïf !!

Un duel au pistolet a eu lieu dimanche entre MM. de la Rochette et Laisant, députés de la Loire-Inférieure. A la suite de cette affaire a été rédigé par les témoins le procès-verbal que voici :

« M. Laisant, député de la Loire-Inférieure, s'étant trouvé offensé par une lettre de M. de la Rochette, député de la Loire-Inférieure, publiée dans le journal *L'Espérance du peuple*, du 26-27 novembre, a chargé MM. Georges Périn et Clémenceau de demander à M. de la Rochette une rétractation ou une réparation par les armes.

M. de la Rochette a chargé MM. du Demaine et d'Ariste de se mettre en rapport avec MM. Périn et Clémenceau.

A la suite des pourparlers engagés, les quatre témoins ont décidé qu'une rencontre était inévitable.

Les conditions de la rencontre ont été arrêtées comme suit :

« L'arme choisie est le pistolet de tir

rayé. Le duel aura lieu à trente-cinq pas au commandement. Une seule balle sera échangée.

« La rencontre a eu lieu aujourd'hui, 2 décembre 1877, à dix heures du matin, à Châtillon.

« Les deux adversaires ont été blessés, M. de la Rochette a eu la cuisse droite traversée. M. Laisant a été atteint au flanc : la balle traversant les vêtements a contourné le corps et produit une contusion.

« En foi de quoi les quatre témoins ont signé le présent procès-verbal.

« Fait à Paris, le 2 décembre 1877.

« Pour M. de la Rochette : R. DU DEMAIN, d'ARISTE.

« Pour M. Laisant : GEORGES PÉRIN, G. CLÉMENCEAU. »

Hier, à Versailles, on parlait de la convocation des conseils généraux pour le 17 courant : dès lors la session parlementaire serait close de droit le samedi 15 décembre.

L'état des deux blessés du duel d'aujourd'hui est aussi satisfaisant que possible.

M. de la Rochette a passé une bonne nuit. De nombreux amis se sont fait inscrire à son hôtel. M. Laisant est venu à Versailles.

M. Robert Mitchell, le bras en écharpe, est également venu à la séance ; il craint de ne pas retrouver l'usage du pouce de la main droite.

On a beaucoup ri de la dépréciation subite que les orateurs de la gauche sénatoriale avaient fait de la commission d'enquête industrielle, depuis qu'ils avaient acquis la certitude que cette commission comprendrait plutôt des spécialités que des hommes politiques. Un quart d'heure auparavant, l'enquête était nécessaire à la vie même du commerce ; dix minutes après, elle ne pouvait plus avoir qu'une importance relative. Il est impossible d'avouer plus galamment que le commerce et l'industrie n'entraient pour rien dans le souci des gauches, souci dont la politique faisait tous les frais.

La Chambre est entrée dans la série des invalidations uniques. Mais il y a plus de scandale encore dans certaines validations. Lundi, on a validé M. Blandin, député d'Épernay.

On a gardé souvenir des manœuvres employées au profit de ce radical, cher à M. Gambetta. On a détourné des lettres privées, adressées à son concurrent. L'une des lettres a été remise à M. Blandin, qui l'a gardée décapotée dans son tiroir, pour la publier à la veille de l'élection.

Rendons justice au bureau chargé d'examiner l'élection. On a eu toutes les peines du monde à trouver un rapporteur qui conclût à la validité de l'élection. Enfin on a découvert M. Versigny, qui n'a pas reculé devant cette besogne. La Chambre n'a pas reculé non plus.

Le Figaro affirme que la direction des postes est réservée à M. Blandin dans le prochain gouvernement.

M. de Gelsen, élu à Prades, a vu son élection cassée. Aussi pourquoi M. de Gelsen va-t-il faire devant cette majorité répu-

blicaine une fière profession de foi catholique et royaliste?.... — Nous ne vous casserons pas comme royaliste, lui a répondu le citoyen Villain, mais nous vous casserons tout de même, et c'est l'important.

Il n'y a pas de place à la Convention pour les catholiques et les royalistes, dit l'Etoile, d'Angers.

Cette élection de Prades a été l'occasion de bien des manœuvres coupables, non de la part de M. de Gelsen, à qui ses adversaires n'osent en reprocher aucune, mais de la part des républicains. A Prades comme à Versailles, M. de Gelsen se déclarait catholique et royaliste; et là-dessus on racontait aux électeurs que M. de Gelsen s'était engagé par serment à faire rétablir la corvée, la dime, tous les abus de la féodalité, qu'il s'était engagé encore à obtenir « la diminution des salaires. » Ce dernier trait est un chef-d'œuvre: sans déboursier un sou, on fait beaucoup mieux que ceux qui opèrent les distributions d'argent. C'est toujours la puissance de l'argent qu'on met en mouvement, mais avec l'avantage de la gratuité. Les républicains ont le génie de la fraude électorale.

Cependant la majorité républicaine, qui pouvait faire député le candidat repoussé par les électeurs de Prades, s'est contentée de casser le député qu'ils ont élu. Elle entre, vous le voyez bien, dans les voies de la modération. Les idées de conciliation sont en faveur à l'Elysée, assure-t-on de plusieurs parts; la modération de la majorité républicaine doit leur être un encouragement.

#### LA PÉTITION DES COMMERCANTS.

Nous avons parlé samedi, on s'en souvient, de la pétition qu'un petit nombre de commerçants de Paris — ils sont quatre-vingt — ont adressée au Maréchal de Mac-Mahon, et nous avons dit que les feuilles républicaines faisaient grand bruit de ce factum. Elles représentent les quatre-vingts signataires de ce document comme des notables commerçants appartenant au grand commerce de la rue du Sentier et de la rue des Jeûneurs.

Or, d'après les renseignements qui nous arrivent de divers côtés, il paraît que beaucoup des noms qui figurent parmi ces 80 signataires ont provoqué plus d'un éclat de rire dans le haut négoce parisien. Il y a de tout là dedans, des Prussiens, des Juifs, des commerçants déclarés en faillite ou sur le point de l'être, voire même de simples commis se faisant passer pour patrons, etc.

Voilà, on l'avouera, qui ôte à la pétition en question tout caractère sérieux.

Si nous en croyons une information dont nous n'avons pas eu le temps de constater la véracité, il serait question de former un comité, à la tête duquel serait placé M. Feray (d'Essonnes), sénateur, négociant, rue des Jeûneurs, pour généraliser par toute la France la campagne de pétitionnement des commerçants.

Nous ne saurions trop engager le susdit comité et M. Feray (d'Essonnes), en particulier, à apporter une grande attention dans le choix des signatures qu'ils feront apposer au bas des pétitions, s'ils ne veulent courir le risque de soulever un tolle général dans toute la France et surtout dans nos villes de province.

Par une bizarre coïncidence, à l'heure même où l'adresse des notables (?) commerçants de Paris était portée à l'Elysée, le 3<sup>e</sup> conseil de guerre voyait comparaître un contumace de la Commune, ancien caissier d'une maison de la rue du Sentier, qui s'était fait nommer capitaine de la garde nationale pendant l'insurrection de 1871 et avait usé de l'autorité dont il jouissait sur les fédérés pour préserver du pillage et de l'incendie les maisons des notables négociants des quartiers du Sentier et du Mail.

Ainsi donc, les commerçants de la rue du Sentier doivent à un hasard providentiel d'avoir été épargnés pendant la Commune, et cela leur suffit pour ne pas croire aux dangers de la révolution! C'est plus qu'insensé, c'est grotesque!!!

L'Indépendance belge publie les nouvelles suivantes du dîner offert par M. Emile de Girardin au général Grant. Comme elles sont reproduites par la France, nous devons les tenir pour exactes:

« Lundi soir, M. Emile de Girardin a donné, en l'honneur du général Grant, un dîner auquel, entre autres invités, assistaient le général Noyes, MM. Hitt et H. Vignaud, de la légation des Etats-Unis; MM. Jules Grévy, Léon Renault, Waddington, de Lesseps, Gambetta, Gibiat, Jenty, Reinach, Kuhn, de Ressenmann, premier secrétaire de la légation d'Italie, etc.

« M. de Girardin a porté le premier toast à la santé du général Grant. L'ex-président des Etats-Unis a répondu brièvement en remerciant de l'accueil qu'on lui faisait; il a ensuite bu à la prospérité de la République française, exprimant l'espoir que cette République atteindra le but auquel les Américains s'étaient efforcés d'arriver, c'est-à-dire de créer un régime de liberté vraie, absolument accessible à tout le monde. M. Waddington traduisait le discours de M. Grant.

« M. Gambetta a pris ensuite la parole, et, dans une chaleureuse improvisation, il a fait l'éloge de M. de Girardin, qu'il a montré comme le plus ancien champion de la liberté; il l'a remercié de lui avoir offert, à lui et aux convives, l'occasion de s'asseoir à la même table que le général Grant. Passant ensuite à l'hôte que l'on fêtait, M. Gambetta a loué surtout la carrière politique du général, qu'il a montré se soumettant noblement aux lois de son pays.

« M. Gambetta a fait remarquer que le vainqueur de la rébellion du Sud, tout en comprenant l'importance et la dignité de l'armée, qu'il a maintenues si haut, ne lui a jamais permis de prendre la suprématie sur le pouvoir.

« Il a ajouté qu'il saluait dans le général Grant non pas le grand citoyen américain, mais l'homme illustre, donnant à tous les pays ce grand exemple de quitter le pouvoir simplement, sans affectation, lorsque le devoir le lui a ordonné.

« M. Gambetta, en terminant, a dit que la France, malgré ses malheurs immérités, restera toujours la grande, la généreuse nation attachée avant tout à la liberté.

« Le dîner a été très-cordial, sans la moindre raideur. Les convives se sont séparés assez tard, après de mutuelles félicitations.

Nous n'avons pas à relever les paroles de M. Gambetta qui visent directement le maréchal de Mac-Mahon; M. Gambetta, chef des gauchés, est dans son rôle en tenant un pareil langage.

Nous répéterons seulement ce que nous disions, il y a huit jours, des fêtes et des ovations prodiguées au général Grant qui était en 1870 le flagorneur du roi Guillaume et l'insulteur de la France.

Il y a quelque chose d'étrange à voir M. de Girardin, un des plus enthousiastes partisans de la guerre, qui parlait de « reconquérir les Prussiens à coups de crosse », accueillir comme un hôte glorieux le président américain qui battait des mains à nos désastres.

Il y a quelque chose de triste à voir M. Gambetta parler de « la dignité de l'armée », prendre pour héros le général Grant et l'opposer insolument au Maréchal qui défendait héroïquement son pays à Reischoffen et qui versait son sang à Sedan.

Certains hommes ne devraient jamais, par pudeur, évoquer les souvenirs de 1870. (Union.)

On écrit de Marseille au Figaro:

Encore une victime de la réaction! Lors de l'entrée en fonctions de la commission municipale, le nouveau maire dut opérer un travail d'épuration dans les alluvions d'employés laissés par les divers maires républicains, et où venaient s'échouer pêle-mêle membres du comité central, rédacteurs de feuilles mort-nées, sous-rabagas de clubs, voire même un condamné libéré du conseil de guerre. Au lendemain de ce triage nécessaire, un employé de l'état civil se présente au maire et lui tient à peu près ce langage:

« — Je suis étonné de n'avoir pas été compris dans la révocation, car je suis républicain.

« — Je ne révoque personne pour ses opinions, répond M. de Jessé. Il n'y a pas de plainte contre vous: restez républicain, cela m'est indifférent.

« Et noire homme, qui ne réfléchit pas qu'il pouvait donner sa démission, conserva son emploi et ses opinions.

Dans la nuit de dimanche à lundi, après une heure, la police était requise au café de la Patrie, place Castellane, pour mettre à la raison un individu en état d'ivresse, qui menaçait les consommateurs de les frapper

d'un coup de poignard. Malgré la résistance de cet énergumène, les agents parvinrent à s'en rendre maîtres. Les agents surent alors qu'ils étaient en présence du citoyen Joubert, l'employé républicain « étonné d'avoir été conservé. » Il ne l'a plus guère été le lendemain en apprenant sa révocation. Mais gagnons que dans deux ou trois mois il se donnera comme une victime de l'infâme réaction.

C'était jeudi, 29 novembre, grande fête religieuse chez les Américains: ils célébraient leur Thanksgiving, qui fut institué par les premiers colons, en reconnaissance d'avoir été délivrés d'une terrible famine.

A cette occasion, des prières ont été dites dans tous les Etats-Unis et dans tout le globe, partout où se trouve des Américains.

Les affaires ont cessé, chaque sujet se rend dans son église; qu'il soit catholique, protestant ou israélite, il chante des louanges à Dieu et fait la charité.

En France, tous les Américains ont observé la tradition, et les bureaux des légations et des consulats ont été fermés.

Quel exemple pour nos républicains dont la majorité se fait un honneur de se déclarer athée!

#### Etranger.

Des difficultés assez sérieuses se sont élevées entre la Porte et l'Italie.

Il s'agit d'un différend maritime, d'une nature assez fréquente en temps de guerre, et qu'il est toujours assez difficile de régler; — nous voulons parler du droit des neutres. Deux navires marchands italiens ont été saisis comme violant le blocus des ports russes, proclamé par le gouvernement ottoman. C'est en repassant le Bosphore qu'ils ont été capturés par les vaisseaux turques, et le conseil de la marine les déclare de bonne prise.

Le comte Corti, ambassadeur italien, réclame aujourd'hui la restitution des deux navires, et il menace la Porte d'employer tous les moyens, même la force, pour l'obliger à les remettre en liberté.

L'affaire en est là. Il s'agit, comme nous le disions, du droit des neutres et de la question de savoir ce qu'est le blocus signifié aux puissances par la Turquie?

En principe, et d'après tous les traités, le blocus, pour pouvoir être opposé aux neutres, doit être effectif, c'est-à-dire que le port bloqué doit être gardé par une force maritime. Nous ne sommes plus au temps du Blocus Continental où un décret mettait en interdit tous les ports européens et défendait toute navigation. Ce droit a été sanctionné par le traité de 1856, et nous l'avons vu mettre en pratique pendant la guerre de sécession en Amérique. Les puissances neutres européennes signifièrent aux Etats-Unis que leurs navires ne respecteraient que les ports où le blocus serait effectif.

En résumé, le blocus ne doit pas exister seulement sur le papier. Voilà le droit maritime qui régit toutes les puissances.

Maintenant il est une autre question de fait à discuter, c'est celle de savoir si les vaisseaux italiens n'ont pas violé un blocus effectif, en passant la nuit, ou en trompant la vigilance des stationnaires ottomans? La Porte le soutient, le comte Corti prétend le contraire, les faits ne seront éclaircis qu'à plus tard.

Pour l'heure, nous constatons seulement que l'ambassadeur italien, en passant immédiatement de la réclamation à la menace, semble chercher un conflit avec la Porte.

Depuis longtemps on soupçonne à l'Italie des desseins sur l'Albanie; on ne peut nier que cette puissance soit d'accord avec la Russie et l'Allemagne, en attendant d'être leur alliée; il n'y aurait donc rien d'in vraisemblable à ce qu'elle soulevât une querelle à propos de la saisie de ces deux navires, pour avoir un prétexte d'intervention militaire.

Quoiqu'une dépêche de Rome dise que cette affaire ne peut amener de difficultés sérieuses, ce point-là est à surveiller attentivement dans les affaires orientales.

Le Parlement italien vient de supprimer du Code pénal la peine de mort.

Chose curieuse, pour une pareille question, qui de tout temps et dans tous les pays

a divisé les meilleurs esprits, il ne s'est pas trouvé au Parlement italien un seul député qui ait osé défendre ou attaquer la suppression de la peine capitale.

Si, dans certaines contrées de l'Italie, le brigandage et l'assassinat se trouvent si florissants, il convient néanmoins de constater qu'il est certaine province, la Toscane entre autres, qui, depuis plus de seize ans, avait aboli la peine de mort.

La commission royale de l'Exposition universelle, qui siège à King Street, Westminster, a reçu depuis huit jours 260 lettres d'exposants, insistant pour qu'une déclaration formelle du gouvernement français soit faite, de manière à assurer l'ouverture de l'Exposition.

Les dépenses faites jusqu'à présent par les Anglais sont considérables; mais c'est précisément dans les trois ou quatre semaines qui vont s'écouler que ces dépenses vont être nécessairement quintuplées, et les exposants tiennent à savoir s'ils peuvent se risquer.

Une communication officielle annonce que, sans doute, la paix entre la Russie et la Turquie sera proclamée le jour de l'ouverture de l'Exposition de Paris.

#### PROJET D'ETABLISSEMENT D'UN PONT SUR LE DANUBE PAR LES RUSSES.

La largeur du Danube, dans la partie inférieure de son cours, est fort variable et atteint parfois 1,700 à 2,000 mètres. La hauteur des plus hautes eaux au-dessus de l'étiage est de 6<sup>m</sup> 40. En raison de ce régime variable, on a dû employer à la construction de ce pont trois systèmes différents de supports: 1<sup>o</sup> des supports flottants pour la partie située dans le thalweg du fleuve; 2<sup>o</sup> des sortes de tour échataudées sur pilotis, qui règnent depuis l'endroit où, lors des basses eaux, la profondeur est inférieure à 4<sup>m</sup> 25, jusqu'aux points de la rive qui, lors des crues, sont recouverts d'une couche d'eau de 3<sup>m</sup> 75; 3<sup>o</sup> des chevalets en charpente, dans la partie du bassin d'inondation où la hauteur d'eau ne dépasse jamais 3<sup>m</sup> 75.

Les supports flottants sont constitués par quatre cylindres en tôle de 4<sup>m</sup> 25 de diamètre et de 7<sup>m</sup> 34 de longueur, accouplés deux à deux par file et doublés en amont d'une pièce formant avant-bec, de telle sorte que, dans le sens du courant, la longueur du corps de support est de 15 mètres environ. La longueur des travées d'axe en axe est de 6<sup>m</sup> 40. Chaque ponton peut supporter une charge de 10,650 kilog. environ.

Les deux autres parties du pont ont été établies d'après les idées du général Parker. Les chapeaux en fer supportés par les tours sont susceptibles d'exhaussement et d'abaissement au moyen d'un système particulier de chaînes et de crics. Les chapeaux en fer des chevalets peuvent pareillement être élevés ou abaissés, de manière à suivre les variations de hauteur des eaux. La charge d'épreuve adoptée pour chaque travée a été de 49,650 kilog., et on a reconnu que le pont pouvait livrer passage aux pièces du plus fort calibre. La largeur totale du tablier est de 6<sup>m</sup> 40. On a reconnu dans les épreuves qu'il était facile d'élever le tablier supportant une charge de 6,550 kilog.

#### Chronique Locale et de l'Ouest.

##### AVIS.

Les militaires de la classe de 1872 qui viennent d'être renvoyés dans leurs foyers sont informés qu'ils devront se présenter le dimanche 9 décembre, au chef-lieu de la brigade de gendarmerie de leur domicile, pour retirer leur livret individuel, et, s'il y a lieu, leur certificat de bonne conduite.

Cet avis concerne également les engagés conditionnels d'un an qui viennent d'être renvoyés dans la disponibilité à l'expiration de leur année de service.

Mairie de Saurmur, le 3 décembre 1877.

Le Maire, G. ROSSER, adjoint.

Théâtre de Saurmur. Hier soir, très-grand succès des Cloches de Corneville, le nouvel opéra de Robert Planquette, par les artistes du Grand-Théâtre d'Angers. Salle comble.

On nous annonce pour lundi 10 décembre, Mignon, avec M<sup>lle</sup> Hasselmann dans le

rôle de Philine, M. Odezenne, la nouvelle basse chantante, dans celui de Lothario, et M<sup>lle</sup> Lelong dans celui de Mignon.

Ainsi qu'on l'a vu plus haut, M. le général Arnaudeau, commandant la 16<sup>e</sup> division d'infanterie à Bourges, vient d'être nommé sénateur dans le département de la Vienne, en remplacement de M. Bourbeau, décédé.

Dans sa circulaire aux électeurs, le général Arnaudeau déclarait qu'il était résolu à défendre la société contre les tentatives anarchiques des ennemis de l'ordre, de la religion et de la morale, et contre les aventures révolutionnaires.

Bien qu'il soit né à Poitiers, M. le général Arnaudeau est presque notre compatriote, puisqu'une grande partie de sa famille (Arnaudeau et Dage) a longtemps habité Saumur.

M. le comte de Las Cases, ancien député de Maine-et-Loire, ancien chambellan de l'empereur Napoléon III, vient de mourir dans son domicile, rue de la Pompe, à Passy, après une maladie de quelques semaines. Il était âgé de 66 ans.

Ses obsèques ont eu lieu hier lundi, à onze heures, à l'église paroissiale de Passy.

L'Indépendant, de Tours, a reçu la lettre suivante du capitaine Boyton :

Monsieur,  
Je vous remercie vivement de l'obligeance avec laquelle vous avez bien voulu répondre à mes questions.

Je commencerai mon voyage sur la Loire dans le courant de la semaine prochaine. Je me ferai un devoir de vous informer de l'heure de mon départ et de la date probable de mon passage à Tours. J'espère que l'on ne me prendra pas pour un canard le long du fleuve et que l'on ne me tirera pas des coups de fusil, comme on a failli le faire sur la Somme.

» Votre dévoué,  
» PAUL BOYTON. »

Tours. — On vient d'arrêter à Tours, à la suite de perquisitions faites dans plusieurs endroits, et notamment rue des Rolondes, quatre ou cinq personnes qui paraissent appartenir à une bande de voleurs à la tire dont les ramifications s'étendent sur tous les points du territoire. D'autres individus ont également été arrêtés à Poitiers et à La Flèche. L'instruction de l'affaire sera évidemment très-longue, surtout si, comme on le pense, il s'agit d'une bande nombreuse ayant une organisation analogue à celle d'une société de voleurs, dont l'année dernière une quarantaine de membres furent jugés et condamnés par la cour d'assises de la Côte-d'Or.

Poitiers. — La Cour vient de condamner à quinze jours de prison, pour cris séditieux, M. Charron, capitaine au long cours à l'île d'Oléron. M. Charron avait voulu pénétrer avec quelques amis dans une réunion privée des électeurs de son village. Mécontent d'en être repoussé, il s'était écrit devant le commissaire de police.

Dans quinze jours, il n'y aura plus ni gendarmes, ni police, ni tribunaux, ni Marsechal, et nous serons libres !

Recette pour guérir les arbres malades. — C'est pendant l'hiver qu'il faut faire aux arbres les opérations qu'ils réclament : la température permet d'y procéder. Aussi, je crois utile de conseiller aux personnes qui ont des arbres qui jaunissent ou végètent, le procédé suivant pour les guérir et leur donner de la vigueur : bêcher la terre à 4 m. 50 autour de l'arbre, et arroser la partie travaillée avec la composition ci-après, de manière à ce qu'elle puisse pénétrer jusqu'aux racines.

Sulfate de fer pulvérisé, sel commun, alun de roche ; de chacun 500 gr., délayés dans 10 litres d'eau, jusqu'à dissolution complète.

Le premier jour, on arrose l'arbre près du trou et sous toute l'étendue de ses branches ; on répète l'opération le lendemain ; enfin on modifie la quantité suivant la grosseur de l'arbre.

Caisse d'épargne de Saumur.  
Séance du 2 décembre 1877.  
Versements de 135 déposants (22 nouveaux), 9,935 fr. » c.  
Remboursements, 8,143 fr. 13 c.

#### DU DANGER DES ALCOOLIQUES PRIS A JEUN.

Nous allons combattre aujourd'hui un des préjugés les plus répandus dans la classe ouvrière (mâle) et dans les campagnes, dont les résultats sont des plus fâcheux. Nous voulons parler de l'habitude qu'ont les travailleurs des villes et des champs de prendre tous les matins, à jeun, une certaine quantité d'eau-de-vie ou de vin blanc ; cela s'appelle : tuer le ver.

Demandez-leur quel ver ? A coup sûr, ils n'en savent rien.

Je ne vous dirai pas au juste d'où est venue cette fatale habitude, mais je sais que, dans la Normandie, c'est une habitude toujours en honneur chez les nourrices. Dès qu'un marmot se gratte le nez, et surtout s'il a pris l'habitude de frotter ses doigts dans cet organe, les matrones déclarent qu'il a des vers, et, pour l'en débarrasser, on lui fait avaler une certaine quantité d'eau-de-vie de marc, produit spécial du pays.

L'âge de l'enfant, quelque tendre qu'il soit, ne les arrête pas.

La première chose que fait l'ouvrier en se rendant à son atelier ou à son chantier, c'est d'entrer chez le marchand de vin, chez lequel il voit des compagnons ou des amis réunis autour du comptoir, et de prendre une ou plusieurs tournées d'un alcoolique. Règle générale, c'est toujours du vin blanc ou de l'eau-de-vie. Si vous leur demandez la raison de cette mauvaise habitude, ils vous répondront tous la même chose : Ça fortifie, et puis ça chasse la mauvaise odeur.

Examinons ces deux raisons.  
Si, lorsque l'estomac est plein, il peut, sans inconvenient, supporter une petite quantité d'alcool, il n'en est pas de même lorsqu'il est vide.

Il est, en effet, facile de comprendre que, lorsque cet organe est vide, l'alcool exercera directement son action sur la muqueuse, car l'eau-de-vie est un liquide essentiellement irritant ; il brûle et raccornit cette muqueuse, et celle-ci, qui a besoin d'une si grande activité, s'altère sous les coups répétés des matières irritantes ; elle perd sa sensibilité ; les digestions deviennent pénibles d'abord, puis douloureuses ; l'appétit se perd, la soif augmente ; plus on boit, moins on mange, et cela dure jusqu'à ce que l'estomac soit détraqué pour toujours. Mais alors, si on s'arrête, il est trop tard : la santé est perdue.

Il est bien entendu que les accidents dont je parle ne sont que le résultat des effets de l'eau-de-vie à jeun. Dans d'autres circonstances, cette liqueur, fort agréable au goût, ne peut pas faire de mal aux gens qui jouissent d'une bonne santé. Examinons, du reste, ce qui se passe dans un repas.

On commence d'abord par boire du vin coupé avec de l'eau ; puis, au dessert, quand l'estomac est bien rempli d'aliments, on se permet le vin pur, et puis enfin, lorsque, comme on le dit vulgairement, on s'est fait un bon fonds, on arrive à l'eau-de-vie, que même on prend en petite quantité.

Cette manière de procéder est fort juste. C'est le résultat de l'expérience des siècles, et si ce n'est pas toujours une raison quand il s'agit de science, c'en est une quand il s'agit de l'intérêt personnel.

Nous savons bien tout cela, va-t-on me dire, mais il est impossible de faire autrement.

Je n'ignore pas que les ménages d'ouvriers sont mal organisés pour pouvoir, dès le matin, préparer une soupe, du café ou du thé. Le temps manque pour cela à l'homme et aussi à la femme. Je n'insiste pas trop sur ce point, bien qu'avec un peu de bonne volonté cela soit aussi facile à faire. Mais si le travailleur ne peut pas prendre chez lui un des aliments que je viens de citer, il pourrait le trouver facilement préparé ailleurs que chez lui.

Passons à la deuxième raison :

Ça chasse la mauvaise odeur. Je conserve cette expression, parce que c'est celle dont se servent généralement les habitués du petit verre à jeun.

Ici, la question devient délicate, épineuse, mais ce n'est pas une raison pour nous faire reculer.

Vous avez donc que le matin, en vous levant, vous n'avez pas la bouche fraîche, pour être poli. Pourquoi ? Demandez à toutes les femmes que vous connaissez, et elle vous diront que le matin, en se réveillant, elles ont la bouche aussi fraîche qu'à n'importe quelle heure de la journée, et cela est incontestable.

La raison de cette différence n'est pas difficile à trouver. Les femmes ne fument pas ; ce qui fait qu'elles conservent non-seulement la salive nécessaire à la digestion, et que leur bouche et leur es-

tomac, au lieu d'être continuellement en feu, restent naturellement frais et dispos.

Est-ce à dire que je vais vous demander de ne plus fumer du tout ? Non, certes. Je sais trop bien que rien ne se perd plus facilement que les mauvaises habitudes, et puis ayant besoin d'indulgence pour moi-même, de ce côté-là, je dois en avoir pour les autres. Fumez sans abus, c'est tout ce que je vous demande ; puis, votre dernière cigarette ou pipe fumée, ayez soin en vous déshabillant, en vous couchant, si vous voulez, de laisser fondre dans votre bouche une ou deux pastilles de chlorate de potasse.

En suivant ce conseil, qui est bien simple, votre bouche sera fraîche au réveil, et vous n'aurez pas envie d'une de ces boissons fortes, qui vous semblent désirables pour vous remettre et qui ne peuvent que faire du mal.

Je crois avoir suffisamment démontré combien est fatale l'habitude de prendre à jeun des liqueurs alcooliques. Un préjugé empêchera bien des gens de me croire et de profiter sans doute de mes conseils. On pense généralement, et cela malheureusement d'une façon positive, que les alcooliques sont très-fortifiants. C'est une erreur profonde. L'alcool ne contient pas de principes nutritifs, c'est surtout un excitant, un surexcitant même, et l'effet qu'il produit ne dure que quelques instants.

L'homme qui exerce une profession dans laquelle il dépense beaucoup de forces, a besoin de s'alimenter très-substantiellement. A un moment même, il peut avoir besoin de certains excitants, pour forcer son énergie ; j'en conviens. Mais pour que ces excitants lui soient bienfaisants, faut-il au moins qu'il les prenne de manière qu'ils ne puissent pas lui nuire.

Une bonne soupe, une tasse de café noir dans laquelle on trempe du pain, une tasse de chocolat, soutiendront bien mieux les forces du travailleur que n'importe quelle boisson alcoolique.

(L'Ère nouvelle.)

#### Faits divers.

Nouvelle invention. — Nous lisons dans le Daily News :

« On vient d'inaugurer un nouveau système pour abattre les arbres dans les vastes forêts des Indes orientales. »

Les deux bouts de fil de laiton d'une pile voltaïque sont joints par un fil de platine, lequel, étant chauffé instantanément à blanc, passe comme une scie à travers le tronc de l'arbre et le coupe avec une grande rapidité. On calcule qu'un arbre qui demanderait deux heures à être abattu par les moyens ordinaires, pourrait être, par ce nouveau procédé, coupé en quinze ou vingt minutes et presque sans fatigue. Une maison de Bombay a pris un brevet pour cette invention. »

Une montagne d'émeraude. — Les anciens tiraient l'émeraude des contrées australes de l'Égypte ; les mines de cette admirable gemme avaient été oubliées depuis longtemps, lorsqu'un Nantais, M. Gaillaun, retrouva le lieu de leur exploitation au mont Zarabar, près de Zosséir.

Les émeraude y sont implantées ou disséminées dans un micascite noir.

Celle qui orne le sommet de la tiare du pape provient de cette mine.

L'émeraude taillée en lentille au travers de laquelle Néron regardait les jeux du cirque avait la même origine.

Cette gemme se trouve aussi dans les Ouratls en Sibérie, à Salzbourg, en Irlande, dans l'île d'Elbe, en Bavière et en France, en Bretagne, dans le Limousin, à Autun, etc., mais de moindre valeur.

Les plus belles, les plus pures, les plus chères, qui furent longtemps celles du Pérou, sont actuellement celles que l'on trouve dans la Nouvelle-Grenade ou Colombie (Amérique du Sud), à Muzo, non loin de Santa-Fé de Bogota.

Sur les bords du Minero se trouve une montagne de cinquante mètres d'élévation, toute farcie des plus belles émeraude, montagne destinée à disparaître dans un temps relativement court, à cause de la désagrégation produite par l'exploitation qui se fait ainsi.

Cette montagne consiste en un grès argilo-calcaire noir.

Les émeraude les plus grandes, les plus foncées, les plus pures, celles qui ont le plus de valeur en joaillerie, gisent dans les vei-

nes de spath calcaire. Sous la surveillance de deux employés qui récoltent les gemmes, 150 ouvriers mineurs, armés de pioches, se tiennent sur la même ligne horizontale ; chacun détache un morceau de terre, en extrait les émeraude et se débarrasse de la terre inutile en la rejetant dans le lit du Minero.

Les ouvriers reculent ensuite d'un pas et attaquent la couche suivante. La montagne s'en va ainsi par fragments.

Outre la nourriture et le logement, les ouvriers reçoivent de 50 centimes à 1 franc par journée de neuf heures.

Cette montagne appartient au Trésor, et son exploitation est affermée par un Alsacien, pour seize années, moyennant une redevance annuelle de 73,790 francs.

On assure que cette mine produit plus du double de cette somme, tous frais payés.

La montagne n'est pas encore sensiblement diminuée. Avant de disparaître, elle aura produit bien des millions.

(Journal de l'An.)

Pour les articles non signés : P. GODET.

#### Chronique Financière.

Bourse du 3 décembre 1877.

La liquidation des valeurs autres que nos rentes s'est opérée avec la plus grande facilité ; il n'y avait sur ces titres que très-peu d'engagements, et les différences à payer n'ont d'importance que sur deux ou trois valeurs. L'allure de nos rentes a été tout à fait différente de celle de la plupart des titres de la cote ; elles ont regagné tout le terrain perdu hier aux cours de la liquidation. La rapidité avec laquelle le 5 0/0 a été relevé de 106.70 à 107.10 semble indiquer que ce mouvement est dû plutôt à une situation de place qu'aux rumeurs politiques favorables mises en circulation par les spéculateurs à la hausse. En clôture, on était plus calme, on est revenu à 71.80 sur le 3 0/0 et à 106.95 sur le 5 0/0. Les fonds d'Etat étrangers étaient délaissés et leurs cours ont été peu mouvementés. Le 5 0/0 italien finit à 72.90, après une tentative infructueuse pour conquérir le cours de 73. On offrait les obligations égyptiennes 6 0/0 à 161.25 et le Crédit foncier de France à 627.50 ; c'est un nouvel article du Journal des Débats sur ou plutôt contre le Crédit foncier et les fonds égyptiens qui a motivé la baisse de ces valeurs. Il y avait quelques offres sur les chemins de fer français.

(Correspondance universelle.)

#### Marché de Saumur du 1<sup>er</sup> décembre.

Froment (P.) 77	54 25	Hulle chene.	50	—
2 <sup>e</sup> qualité. 74	53 76	Hulle de lin.	50	—
Seigle . . . . .	75 13	Graine tréfle	50	—
Orges . . . . .	65 46	— Luzerne	50	—
Avoine h. bar.	50 11	Foin (dr. c.)	780	65
Fèves . . . . .	75 15 25	— Luzerne	780	55
Pois blancs . . .	80 46	Paille . . . . .	780	35
— rouges . . . .	80 32	Amandes . . . .	50	—
Graine de lin . .	70	Cire jaune . . . .	50	—
Farine, culas . .	157	Chanvres 1 <sup>er</sup>	—	—
Colza . . . . .	65	— qualité (52 k. 500)	59	—
Chenevis . . . .	50 15 75	— 2 <sup>e</sup>	47	—
Huile de noix . .	90 13	— 3 <sup>e</sup>	43	—

#### COURS DES VINS.

BLANCS (2<sup>e</sup> hect. 50).

Coteaux de Saumur, 1877	1 <sup>re</sup> qualité	à 65
Id. 1877	2 <sup>e</sup> id.	à 60
Ordin., envir. de Saumur 1877	1 <sup>re</sup> id.	à 65
Id. 1877	2 <sup>e</sup> id.	à 60
Saint-Léger et environs 1877	1 <sup>re</sup> id.	à 65
Id. 1877	2 <sup>e</sup> id.	à 60
Le Puy-N.-D. et environs 1877	1 <sup>re</sup> id.	à 55
Id. 1877	2 <sup>e</sup> id.	à 50
La Vienne, 1877	1 <sup>re</sup> id.	à 50

ROUGES (2<sup>e</sup> hect. 20).

Souzay et environs, 1877	1 <sup>re</sup> qualité	à 100
Id. 1877	2 <sup>e</sup> id.	à 95
Champigny, 1877	1 <sup>re</sup> qualité	à 130
Id. 1877	2 <sup>e</sup> id.	à 100
Id. 1877	1 <sup>re</sup> id.	à 100
Id. 1877	2 <sup>e</sup> id.	à 95
Varrains, 1877	1 <sup>re</sup> id.	à 100
Varrains, 1877	2 <sup>e</sup> id.	à 95
Bourgnol, 1877	1 <sup>re</sup> qualité	à 100
Id. 1877	2 <sup>e</sup> id.	à 95
Id. 1877	1 <sup>re</sup> id.	à 95
Id. 1877	2 <sup>e</sup> id.	à 90
Restigné 1877	1 <sup>re</sup> id.	à 100
Id. 1877	2 <sup>e</sup> id.	à 95
Chinon, 1877	1 <sup>re</sup> id.	à 95
Id. 1877	2 <sup>e</sup> id.	à 90
Id. 1877	1 <sup>re</sup> id.	à 90
Id. 1877	2 <sup>e</sup> id.	à 85

#### CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (17<sup>e</sup> ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX à 5 0/0.  
Les demandes doivent être adressées à MM. REJOU et C<sup>ie</sup>, banquiers, rue Le Pelletier, 9, à Paris ; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

Rob Boyveau-Laffeteur. — Sirop végétal dépuratif. (Voir aux annonces.)

Injection Brou et Capsules Ricord. (Voir aux annonces.)

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 3 DÉCEMBRE 1877.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %		35	Crédit Foncier, act. 500f. 250 p.	628	75		11 25	Canal de Suez	715	8	75
4 1/2 %		15	Soc. gén. de Crédit Industriel et					Crédit Mobilier esp.	527	50	2 50
5 %		25	comm., 125 fr. p.	635				Société autrichienne.	558	75	3 75
Obligations du Trésor, t. payé.	490		Crédit Mobilier	552	50		1 25	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	232	75	Charentes, 500 fr. t. p.	510				Orléans	335	75	
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	498		Est	510				Paris-Lyon-Méditerranée	333	50	
1865, 4 %	520		Paris-Lyon-Méditerranée	1915				Est	321	50	
1869, 3 %	389		Midi	788	75		3 75	Nord	337		
1871, 3 %	373	50	Nord	1273	75		1 25	Ouest	329	50	
1875, 4 %	489		Orléans	1047	50		1 25	Midi	329		
1876, 4 %	477		Ouest	675				Charentes	236	50	
Banque de France	2690		Vendée, 500 fr. t. p.					Vendée	158		
Comptoir d'escompte	656	25	Compagnie parisienne du Gaz	1250			6 25	Canal de Suez	545		
Crédit agricole, 200 f. p.	335		C. gén. Transatlantique	500			10				
Crédit Foncier colonial, 300 fr.	360										

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR.

(Service d'été, 5 juin 1877.)

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures	3 minutes du matin	express-poste.
6	45	(s'arrête à Angers).
9	1	omnibus-mixte.
1	36	soir,
4	10	express.
7	15	omnibus.
10	37	(s'arrête à Angers).

DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures	26 minutes du matin	direct-mixte.
8	21	omnibus.
9	40	express.
12	40	omnibus-mixte.
4	44	soir, omnibus-mixte.
10	28	express-poste.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 40.

D'un extrait d'un acte sous signatures privées, en date du trois décembre mil huit cent soixante-dix-sept, enregistré le trois décembre mil huit cent soixante-dix-sept, il résulte que la société en nom collectif formée le premier janvier mil huit cent soixante-douze, sous la raison sociale TREMBLAY et FOUCHÉ, pour le commerce des liquides en gros, et dont le siège est rue du Portail-Louis, n° 88, à Saumur, sera, d'un commun accord entre les parties, dissoute à partir du premier janvier mil huit cent soixante-dix-huit.

Saumur, le trois décembre mil huit cent soixante-dix-sept.

(645) TREMBLAY. P. FOUCHÉ.

Etude de M. LE BLAYE, notaire à Saumur.

7,000 FRANCS A PLACER  
A RENTE VIAGÈRE.  
S'adresser audit notaire. (646)

A CEDER  
UN TRÈS-BON CAFÉ  
Bien achalandé,  
ANCIEN CAFÉ HENRI  
Rue d'Orléans, n° 42, Saumur.  
S'adresser à M. RENARD-SOURDEAU, qui l'exploite. (631)

A LOUER  
PRÉSENTMENT,  
PORTION DE MAISON  
AVEC CAVE ET JARDIN  
Sise montée du Fort.  
S'adresser à la Retraite. (632)

A LOUER  
PRÉSENTMENT,  
PORTION DE MAISON  
AVEC MAGASIN ET SALON,  
Situés rue du Marché-Noir, occupés actuellement par M. Favreau.  
A LOUER DE SUITE  
APPARTEMENT  
Rue du Petit-Maure.  
S'adresser à M. RIVAUD, aux bains.

A LOUER  
PRÉSENTMENT,  
MAISON DE PLAISANCE avec jardin bien affrui, à Pocé, commune de Distré, appartenant autrefois à M. Besson;  
MAISON D'EXPLOITATION avec terres labourables et vignes.  
S'adresser à M. Paul REVEAU, à Pocé.

A LOUER  
PRÉSENTMENT,  
DEUX MAISONS  
AVEC BOUTIQUES  
Nouvellement restaurées.  
Situées rue du Marché-Noir.  
S'adresser à M. Dézié, libraire, rue Saint-Jean, n° 1, à Saumur, ou à M. Godet, imprimeur.

A LOUER  
UN LOGEMENT AVEC SERVITUDES  
Rue Nationale, 19.  
Quatre pièces, dont une avec balcon sur la rue.  
S'adresser à M. PUJOL, locataire dans la maison. (638)

ON DEMANDE DE SUITE UN BON VIGNERON, marié, pour habiter et cultiver une propriété vignoble, près Saumur. S'adresser au bureau du journal. Inutile de se présenter sans de bonnes références. (512)

COMPTOIR COMMERCIAL  
DIRECTION GÉNÉRALE A SAUMUR

Le COMPTOIR COMMERCIAL a pour but de faciliter les relations entre les producteurs et maisons de gros avec les commerçants au détail et la clientèle bourgeoise. Il fournit au haut commerce des représentants sérieux pour le placement de ses produits, tant en France qu'à l'Étranger. An moyen de ses nombreux correspondants, il peut également fournir aux maisons représentées les renseignements commerciaux sur la solvabilité des clients; ses agents s'occupent également des recouvrements du contentieux commercial, de la liquidation des affaires litigieuses et de la vente des propriétés et maisons de commerce.

Le COMPTOIR COMMERCIAL a des agents dans tous les départements en France, en Algérie et en Alsace-Lorraine, en Angleterre, en Autriche, en Belgique, dans le Grand-Duché de Luxembourg, en Espagne, en Portugal, en Italie, en Suisse, en Turquie, en Egypte, au Brésil et au Chili. S'adresser, pour tous renseignements, à M. G. DOUSSAIN, Directeur général, quai de Limoges, 42, à Saumur. (620)

ROB  
BOYVEAU-LAFECTEUR  
Médication Dépurative

Les Dépuratifs sont des médicaments qui ont la propriété d'enlever à la masse des humeurs, les principes qui en altèrent la pureté, et de les porter au dehors par quelques-uns des émonctoires naturels. Par l'administration des Dépuratifs on cherche à imiter la nature, c'est-à-dire à favoriser la tendance qu'elle montre souvent de la manière la plus évidente, à se débarrasser des produits d'un principe morbide quelconque.

La liste des médicaments dépuratifs est considérable, mais parmi ces derniers le Rob Boyveau-Lafecteur a toujours été placé au premier rang, tant à cause de son efficacité constatée depuis un siècle (1778), que par sa composition exclusivement végétale.

Ce Sirop, agréable au goût, facilement supporté par les estomacs délicats, remplace avec avantage l'huile de foie de morue, le sirop antiscorbutilique, les essences de salsepareille et les préparations à base d'iodure de potassium ou de mercure.

Approuvé par l'ancienne Société royale de Médecine, admis dans les hôpitaux de la Marine française dès 1788, approuvé en 1850 en Belgique pour le service sanitaire de l'armée belge, il a été en dernier lieu autorisé dans tout l'empire de Russie.

Le Rob Boyveau-Lafecteur est utile contre les affections de la peau, le rachitisme, les maladies dartreuses, scrofuleuses, et toutes celles qui sont liées à un vice du sang héréditaire ou acquis.

Comme dépuratif puissant, il complète les traitements commencés aux eaux minérales, détruit les accidents occasionnés par le mercure, et aide la nature à s'en débarrasser ainsi que de l'iodo quand on en a trop pris.

Dépôt général du Rob Boyveau-Lafecteur, à Paris, rue Richer, 12.

Dans toutes les Pharmacies.

S'adresser à la pharmacie de M. PASQUIER, Agens de la Pharmacie de M. PASQUIER, Agens de la Pharmacie de M. PASQUIER, Agens de la Pharmacie de M. PASQUIER.

Communications Hygiéniques

De l'avis de tous les médecins, le froid aux pieds et l'humidité sont nos ennemis mortels. Pour les combattre, portons les Semelles Lacroix, les seules hygiéniques crinohydrofuges; elles sont au début comme à la fin, quoique très-minces, à l'épreuve de l'humidité. Evitons celles en laine, feutre, etc., qui sont spongieuses et perdent de suite leur chaleur. — Avec les Semelles Lacroix

PLUS de FROID aux PIEDS!!!

On les trouve partout. — Exiger le nom Lacroix, 1, rue Auber, Paris. (647)

PAPIER WLINSI

Le grand succès de ce remède est dû à sa propriété d'attirer à l'extérieur du corps l'irritation qui tend toujours à se fixer sur les organes essentiels à la vie; il déplace ainsi le mal en rendant la guérison facile et prompt. Les premiers médecins le recommandent particulièrement contre les rhumes, bronchites, maux de gorge, gripes, rhumatismes, lombagos, douleurs. Son emploi est des plus simples: une ou deux applications suffisent le plus souvent et ne causent qu'une légère démangeaison. On le trouve dans toutes les pharmacies. Prix de la boîte de 10 fls: 1,50. Se défer des contrefa.

VÉRITABLES CAPSULES

RICORD

FAVROT

Ces Capsules possèdent les propriétés toniques du Goudron jointes à l'action anti-blennorrhagique du Copahu. Elles ne fatiguent pas l'estomac et ne provoquent ni diarrhée, ni nausées; elles constituent le médicament par excellence dans le traitement des maladies contagieuses des deux sexes, écoulements anciens ou récents, des catarrhes de la vessie et de l'incontinence d'urine. — Prix: 5 fr.

CHLOROSE, ANÉMIE

PILULES ET SIROP FAVROT

au pyrophosphate de fer et de manganèse

CE SEL NE CONSTIPE PAS

Solubilité complète. — Assimilation facile. — Saveur agréable. — Pas de constipation ni d'action sur les dents. — Il contient les éléments principaux du sang et des os. — Son action est héroïque chez les enfants débiles, les convalescents, dans le traitement de l'anémie, de la chlorose, de l'aménorrhée et de la leucorrhée. — Se vend sous forme de Sirop et de Pilules. — Prix: 3 fr.

CONSTIPATION ET MIGRAINE

PILULES DU D<sup>r</sup> BONTIUS

Perfectionnées par FAVROT

Purgatif sûr, inoffensif, évacuant la bile et les glaires sans constipation ultérieure; très-utile contre les affections résultant d'un état humorique du sang, les congestions cérébrales, etc.; augmentant l'appétit et régularisant les fonctions intestinales. — Prix: 2 fr.

Dépôt général: pharmacie FAVROT, 102, rue Richelieu, à Paris, et dans toutes les pharmacies.

INJECTION BROU

Hygiénique, infaillible et préservative. Guérison prompte et sûre des écoulements récents ou chroniques et ayant résisté à toute autre médication. Guérit seule et sans rien y adjoindre; le bain préalable est le seul antiphlogistique employé. Se vend dans toutes les bonnes pharmacies de l'univers et à Paris, chez Jules Ferré, pharmacien, 102, rue Richelieu, succ<sup>r</sup> de M. Brou.

PHARMACIE-DROGUERIE

Ancienne Pharmacie PASQUIER

A. CLOSIER, Successeur,

Lauréat de l'Ecole de Pharmacie, élève de l'Ecole Supérieure de Paris,

20, rue du Marché-Noir, Saumur.

Grand assortiment de bandages herniaires, de bas en tissu élastique pour varices, de ceintures ventrières et abdominales.

Un service régulier avec Paris me permet de fournir, dans les 48 heures, les bandages commandés sur mesure ou exigeant une forme de pelote spéciale.

Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies. On trouve à la même pharmacie: le biberon à vis de Raynal, le biberon à soupape de Robert et le biberon-pompe de H. Monchovaut.

Ancienne Maison A. PIE, RAOUL FEIGNOUX

Gendre et successeur,

Rue de la Tonnelles, 27, et magasins rue Haute-Saint-Pierre,

SAUMUR.

DROGUERIE, PRODUITS CHIMIQUES

Dépôt des Colles Clivet, Lyon, Château-Renaud.

Huiles spéciales pour machines et usines.

Grand entrepôt des ciments de Pouilly, de Vassy, de Portland et des Ceres jaune et rouge.

PEINTURES PRÉPARÉES

COULEURS FINES, VERNIS, PINCEAUX.

VERRES A VITRES, VERRES pour serres et jardiniers.

VERNIS pour VOITURES

CIRAGE à HARNAIS, EAU DE CUIVRE

ALCOOL DE BOIS, BORAX,

CARBONATE D'AMMONIAQUE

PRODUITS POUR TEINTURES

Indigos, Aniline, Orseille

Extrait de campêche, cachou, garance, Bois de teintures et colorants.

ALUN, AMMONIAQUE, SEL D'ÉTAIN

SEL DE TARTRE, SEL D'OSSELLE

Fabrique d'eau de javelle blanche et rose.

BENZINE, rectifiée et parfumée.

DÉPOT DE TOUS LES ACIDES

Acétique, citrique, nitrique, muriatique, sulfurique, tartrique, etc.

SICCATIF BRILLANT

Pour la mise en couleur, sans frottage, des appartements, carreaux et parquets. PRÉPARATION pour teindre instantanément, en noyer, vieux chêne, palissandre, les bois de découpage et les parquets en sapin. (632)

LAGALL  
DENTISTE A SAUMUR

Quai de Limoges, 70,

Elève de M. Victor LANGERON,

CHIRURGIEN-DENTISTE A BORDEAUX.

Reçu par la Faculté de Médecine de Montpellier.

SOINS DE BOUCHE EXCEPTIONNELS EN TOUS GENRES

EXTRACTION DES DENTS

Prothèse dentaire et Redressement des Dents aux Enfants.

M. LAGALL est constamment chez lui et se rend à domicile.

Le cabinet est ouvert de 7 heures du matin à 8 heures du soir, quai de Limoges, 70, à Saumur. (200)

LA VELOUTINE

EST UNE

Poudre de Riz, spéciale préparée au Japon

PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU

Elle est adhérente et invisible, ainsi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

PARIS — Ch. FAX, Inventeur et — 9, rue de la Paix

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.